

Réunion du 12 janvier 1993.

Le douze janvier mil neuf cent quatre vingt treize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 8 janvier 1993.

Présents: Tous.

Absents: Néant.

Secrétaire de séance: M^r Mary Francis.

Loi 8. Communauté de communes.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 6 Février 1992 se propose de développer la Coopération Intercommunale en offrant aux communes rurales un nouveau cadre juridique : la Communauté de Communes, pour mener ensemble des projets d'aménagement de l'espace et de développement économique qu'elles ne pourraient envisager en restant isolées.

Il souligne également que les communes adhérentes au S.I.V.O.M. d'Horte et de Lavalette ont constamment montré leur capacité et leur volonté de travailler ensemble. Elles ont défini entre elles un espace de solidarité qu'il serait souhaitable de maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de faire partie d'une Communauté de Communes regroupant les communes du S.I.V.O.M D'HORTE & DE LAVALETTE qui ont voté cette même délibération.

2°) de transférer à la Communauté de Communes les compétences dont la plupart ont déjà été exercées par le S.I.V.O.M.

- COMPETENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES :

- Aménagement de l'espace :

Schéma directeur : Programmes locaux d'habitat, OPAH. Cadre de vie : Charte de qualité HORTE/ TARDOIRE.
Poursuite d'une politique de connaissance des ressources, en eau.

- Développement économique :

Soutien à la ruralité, à des actions agricoles de diversification. Aide aux entreprises artisanales et Agro-alimentaires. Aménagement de zones d'activités.
Développement du Tourisme par la mise en valeur des sites et d'une politique d'accueil et d'équipements.

- Protection de l'environnement : Dans le cadre de la Convention Etat-Département.

- AUTRES COMPETENCES :

- Equipement socio-culturel : - Gestion de la Maison de retraite de Gamby ;
- Gestion du Collège Henri-Martin.

3°) De choisir dans un premier temps, une fiscalité Additionnelle aux 4 impôts locaux et une taxe de zone dès la création d'une zone d'activité.

à une majorité de 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Pour : M^{rs} JOSEPH Richard, BORDERON Raymond, ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, MARTIN Michel, MARIAUD Marie.
 Contre : M^r FERRET Serge, M^{me} MAGNE Simone.
 Abstention : M^{me} VIOLET Odette

209. Ravalement monument aux morts du cimetière.

M^r le Maire en forme le Conseil Municipal que le monument aux morts du cimetière a besoin d'un ravalement, en particulier pour les lettres qui s'effacent. Ce travail pourra être fait par l'agent d'entretien de la commune, ou par un professionnel si des problèmes techniques se posent. Devis compris à l'unanimité par le Conseil Municipal.

210. Petits travaux d'entretien.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire ravauder la porte de la mairie et celle du cimetière, de faire enlever la mousse devant la porte de la mairie. Tous ces petits travaux pourront être réalisés par l'agent d'entretien communal.

211. Radiateur à bain d'huile M^r Duroueix.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter à M^r Duroueix Yves de Combrès un radiateur mobile à bain d'huile au prix de trois cents francs. De plus à inscrire au compte 633, acquisition de petit matériel.

Fait et délibéré en réunion, le jour, mois et an susdits.
 Ont signé les membres présents

(Signatures)
 Marie-Antoinette
 MARIAUD
 Duroueix
 MARIAUD
 MARIAUD